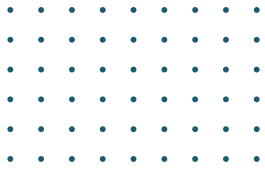


Livret d'accueil





Je souhaite la bienvenue aux 51 nouveaux membres, habitant(e)s de la MEL qui nous rejoignent. Votre installation lors de cette séance plénière du 16 septembre 2025 marque l’aboutissement du récent renouvellement partiel du Conseil de développement de la MEL et le début de votre engagement citoyen au sein de notre instance. Cette séance plénière permet la rencontre entre les nouveaux et les membres déjà en place. Ainsi constituons-nous une belle assemblée de 155 membres.

Ce livret est certes un guide pour vous, nouveaux membres du Conseil de développement, mais il reste aussi pour nous tous, un aide-mémoire essentiel dans la conduite et la réalisation de nos travaux. Ce livret intègre notamment une partie « rôle des animateurs », qui va permettre aux futur(e)s candidat(e)s à l’animation de groupes de travail de prendre cette responsabilité en toute connaissance.

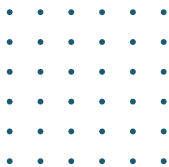
Je remercie les membres sortant(e)s qui, pour beaucoup d’entre eux, ont vécu deux mandats et ont contribué à de belles productions. Ils/Elles seront toujours les bienvenu(e)s dans nos événements publics.

Notre instance fonctionne dans un climat de confiance réciproque avec les élu(e)s de la MEL, au premier chef, Monsieur Damien CASTELAIN, Président de la MEL et Monsieur Eric SKYRONKA, Premier vice-Président délégué à la Métropole citoyenne et au Sport, que je remercie pour leur soutien au Conseil de développement.

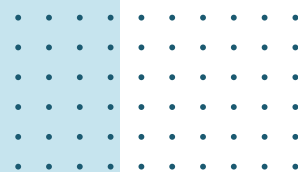
Plus les principes de notre fonctionnement interne et de notre cadre de coopération avec la MEL sont connus, acceptés et respectés, plus cette confiance est renforcée.

Je compte sur vous tous et toutes pour faire vivre notre instance avec dynamisme dans le respect des uns et des autres.

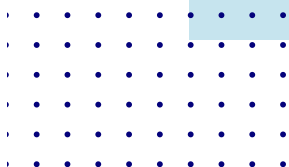
Béatrice AUXENT,
Présidente du Conseil de développement
de la Métropole Européenne de Lille



Sommaire



- 01 Présentation du Conseil de développement
- 02 Gouvernance du Conseil de développement
- 03 Modalités de travail du Conseil de développement
- 04 Moyens du Conseil de développement
- 05 La MEL et ses compétences
- 06 Engagements en tant que membre
- 07 Guide d'animation de groupe de travail
- 08 Ressources et partenariats

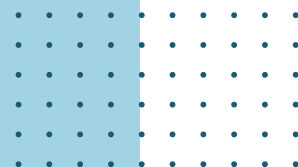




01 **Qu'est-ce que le Conseil de développement ?**

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative et contributive. Elle permet de valoriser la parole citoyenne métropolitaine et l'expertise d'usage des habitants de la MEL. Créés par la loi Voynet en 1999, les Conseils de développement deviennent obligatoires en 2015 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Le Conseil de développement de la MEL, installé dès 2002 se compose en 2025 de 155 membres bénévoles, issus du territoire métropolitain. Les membres ont un mandat de quatre ans, renouvelable tacitement une fois. Les jeunes entre 18 et 25 ans peuvent opter pour un mandat adapté de deux ans, renouvelable trois fois.



À quoi sert-il ?

Le Conseil de développement a un rôle consultatif. Il contribue à l'élaboration des grandes politiques métropolitaines en lien avec l'aménagement et l'habitat, la mobilité, le climat, l'eau, le développement durable, etc. Il peut aussi, de sa propre initiative, s'emparer de tout sujet relevant des compétences de la MEL, pour y porter ainsi un regard citoyen, avec une approche sensible à partir du vécu des habitants.

Comment est-il organisé ?

Le Conseil de développement de la MEL a une présidence et un bureau. Il se réunit cinq fois par an en assemblée plénière pour débattre et adopter ses contributions, issus de ses groupes de travail, en présence du vice-Président à la Métropole citoyenne et du vice-Président thématique concerné. Les groupes de travail se réunissent environ une fois par mois pour une durée moyenne de 6 à 12 mois. Le Conseil de développement organise également des conférences ou des cafés métropolitains.





02 Gouvernance du Conseil de développement

Le/la Président(e) représente le Conseil de développement à l'extérieur ; il/elle veille à la publication et à la diffusion des travaux, ainsi qu'à leur suivi, en animant un dialogue continu avec les élus thématiques métropolitains. Il/elle est accompagné(e) dans ses missions par des vice-Président(e)s et un bureau.

Le bureau du Conseil de développement délibère sur son fonctionnement interne, l'organisation de ses travaux, la communication et la représentation extérieure.

COMITÉ DE COORDINATION

VICE-PRÉSIDENTE DE LA MEL

1 vice-Président(e) de la MEL
Délégué(e) à la Métropole
citoyenne

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

1 Président(e) et jusqu'à 4 Vice-président(e)s



- Représentation du Conseil
- Dialogue avec les élus métropolitains et municipaux
- Animation du bureau

LE BUREAU DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La Présidence du Conseil de développement et 10 membres



- Définition du programme d'activités
- Validation des contributions
- Fonctionnement interne
- Communication et représentation par délégation

LES SÉANCES PLÉNIÈRES

Tous les membres du Conseil de développement



- Présentation et échanges sur les contributions produites par les groupes de travail et validées par le bureau du Conseil de développement

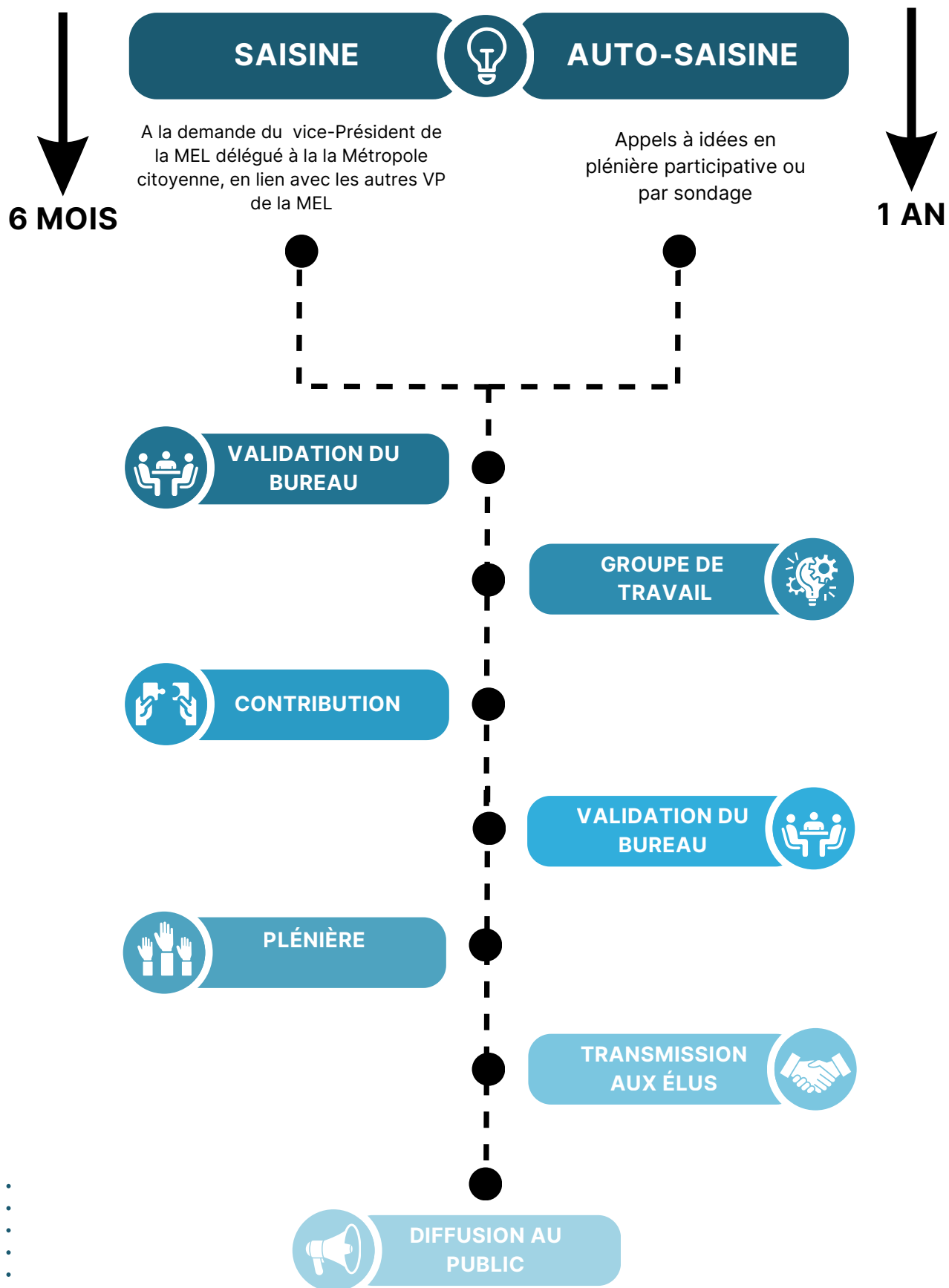


03 Modalités de travail du Conseil de développement

Des groupes de travail, pilotés par deux animateurs sont mis en place pour une durée déterminée de 6 à 12 mois en fonction des sujets actés en bureau et en comité de coordination et du format (saisine ou d'auto-saisine). Les membres s'y inscrivent en fonction de leur intérêt pour le thème traité. Chaque membre doit participer à au moins un groupe de travail par an. Ces groupes définissent les axes de travail, la liste des intervenants à auditionner, les visites de terrain à réaliser, etc. Ils produisent des contributions avec des recommandations pour améliorer les politiques publiques métropolitaines concernées.

Les séances plénières (5 fois par an) rassemblent l'ensemble des membres du Conseil de développement : ce sont des moments pour débattre et échanger sur les contributions et avis, issus des groupes de travail. Les séances plénières sont toutes publiques. Cependant, seuls les membres du Conseil de développement peuvent se prononcer sur les contributions et avis.





04 Les moyens du Conseil de développement

Des moyens humains

Sous l'autorité du Directeur général des services, la MEL met à la disposition du Conseil de développement une équipe dénommée « équipe d'appui au Conseil », composée d'un(e) responsable, d'un(e) assistant(e) et d'un(e) chargé(e) de mission. Cette équipe administrative accompagne le Conseil de développement dans ses travaux. Elle a pour missions :

- L'aide à la décision et à la mise en oeuvre ;
- L'accompagnement des animateurs et l'organisation des groupes de travail ;
- L'organisation des plénières, des cafés métropolitains, des conférences et des événements particuliers décidés par le Bureau du Conseil de développement dans le cadre de son programme d'activités ;
- La production des travaux ;
- La mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- La préparation du programme d'activité et du budget et le suivi de leur exécution;

- L'organisation des renouvellements inhérents au fonctionnement du Conseil de développement.
- L'articulation technique avec les structures de démocratie participative locale, régionale et transfrontalière et la Coordination Nationale des Conseils de Développement ;
- L'articulation et la promotion des travaux du Conseil de développement auprès des services métropolitains, des partenaires de la MEL et de la société civile.

Des moyens financiers

La MEL octroie annuellement au Conseil de développement une enveloppe budgétaire afin de couvrir les dépenses liées au programme d'activité validé.

Le montant annuel de cette enveloppe est fixé par la MEL après échange avec la Présidence du Conseil de développement en comité de coordination.

D'autres moyens mis à disposition par la MEL

Le Conseil de développement dispose de ses propres outils de communication (site internet, réseaux sociaux, publications diverses, etc.) dont il maîtrise la ligne éditoriale et la stratégie de communication. Par ailleurs, la MEL met à la disposition du Conseil de développement ses outils de communication grand public, notamment : le site internet de la MEL ; le magazine MEL ; le réseau d'affichage dans le cadre des appels à candidatures pour le renouvellement des membres. L'utilisation de ces outils est coordonnée par l'équipe d'appui, en lien avec la direction de la communication de la MEL.

La MEL met à la disposition du Conseil de développement des prestations de son service reprographie ; les moyens nécessaires à l'organisation de ses plénières, évènements et groupes de travail au sein des bâtiments métropolitains : aménagement des salles, sonorisation, outils informatiques, accueil et sécurité. Certains de ces services peuvent également être disponibles lorsque les manifestations se déroulent hors de l'hôtel de la Métropole, après accord des directions concernées. Des procès-verbaux (PV) de séances plénières sont par ailleurs réalisés par le service des Assemblées de la MEL.



05 La MEL et ses compétences



Presque
1,2
million
d'habitants



95
communes

Près de
3000 agents



et **140** métiers

4^e Métropole
en nombre d'habitants

1^{ère}



Eurométropole
Lille - Courtrai - Tournai
Avec plus de 2M d'habitants

672 km²



Un budget 2025 de

2,446M €

Voté par le Président et
les 188 élus qui forment
le **Conseil métropolitain**



**3e Métropole
la plus jeune**

avec **42%** de moins
de 30 ans et **28%**
de moins de 20 ans



6^e Métropole la
plus visitée
de France

(en 2021)

DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte, traitement et valorisation des résidus urbains, sensibilisation...



ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Distribution d'énergies, Plan Climat Air Énergie Territorial.



TRANSPORTS, MOBILITÉS, ACCESSIBILITÉ

Aménagement et gestion des transports en commun, développement des déplacements actifs... aménagement du territoire pour le rendre accessible à tous les usagers...



CULTURE

Soutien aux structures culturelles, animation du réseau des fabriques culturelles, des conservatoires...



ÉCONOMIE ET EMPLOI

Accompagnement des projets des entreprises et des filières d'excellence, développement de parcs d'activités, animation économique locale en partenariat avec la Région...



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan Local d'Urbanisme, urbanisme commercial, Ville renouvelée...



EUROPE ET INTERNATIONAL

Développement des relations européennes et internationales.



SPORT

Promotion de grands événements, soutien des clubs de haut niveau et des équipements sportifs du territoire...



HABITAT, LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE

Programme Local de l'Habitat, résorption de l'habitat insalubre, Fonds de Solidarité Logement (FSL) ; contrat de ville, aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage...



ESPACE PUBLIC ET VOIRIE

Création et entretien de la voirie communautaire, aménagement des centres villes, parcs de stationnement...



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Accès pour tous aux technologies numériques (fibre, 5G...).



EAU ET ASSAINISSEMENT

Traitement des eaux usées, stockage des eaux pluviales, production et distribution d'eau potable...



NATURE ET CADRE DE VIE

Patrimoine naturel et paysager, déploiement des trames verte et bleue, agriculture et alimentation.



JEUNESSE

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) métropolitains âgés de 16 ans jusqu'à 25 ans, en situation précaire, ou rencontrant une difficulté temporaire, sous conditions de revenus, animation territoriale des réseaux jeunesse.



TOURISME

Soutien du développement du tourisme d'affaires et du tourisme d'agrément...





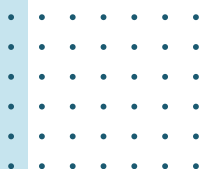
06 Engagements en tant que membre

LA PARTICIPATION

- Je m'engage à participer à trois plénières au minimum par an ;
- Je m'engage à m'inscrire à au moins 1 groupe de travail par an et à assister à ses réunions ;
- Je m'engage à être acteur du groupe de travail (participation active à la réflexion, proposition d'audition, co-rédaction, co-animation, etc.) dans le respect des autres participants.

LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

- Je ne représente pas le Conseil de développement dans des instances auxquelles je participe à titre individuel, ni auprès de ma commune, sauf si je suis mandaté expressément par la/le Président(e) du Conseil de développement et son bureau.
- Je n'interpelle pas directement les élus métropolitains, ni les élus municipaux, ni les services de la MEL ou des communes, je sollicite l'équipe d'appui, qui travaille en lien avec la Présidence du Conseil de développement, le bureau et les animateurs des groupes de travail.
- Je m'engage à ne pas organiser seul(e) les auditions du groupe de travail : je communique les contacts utiles à l'équipe d'appui, qui organisera formellement les auditions avec les intervenants extérieurs et les visites de terrain, toujours en lien avec les animateurs du groupe.



LA POSTURE

- Je m'engage à respecter la loi, le principe de laïcité et les règles de civilité sous peine d'exclusion du Conseil de développement.
- Je m'engage à respecter l'expression de tous y compris en cas de désaccord ;
- Je m'engage à partager le temps de parole, afin que chaque membre puisse s'exprimer à tour de rôle ;
- Je m'engage à écouter tous ceux qui s'expriment et à favoriser l'interaction avec le groupe ;
- Compte tenu des informations auxquelles les membres peuvent parfois avoir accès, je m'engage à ne pas divulguer à l'extérieur du Conseil de développement ces données de travail, tant qu'elles n'auront pas été autorisées à diffusion par l'équipe d'appui de la MEL ;
- Je m'engage à me mettre en retrait en cas de conflit d'intérêt sur un sujet traité par un groupe de travail



07 Guide d'animation de groupe de travail

1

AVANT LA PREMIÈRE RÉUNION :

- **Une réunion préparatoire entre les co-animateurs et l'équipe d'appui pour définir :**
 - L'intention et les objectifs du Groupe de Travail (GT) ;
 - Le planning des réunions jusqu'à la plénière (tenir compte des délais de relecture de la contribution (10j)) en GT, en bureau et en plénière ;
 - L'ordre du jour de la première réunion avec le filage du temps (conducteur de réunion en fonction de la durée de réunion)



2

LORS DE LA PREMIÈRE RÉUNION :

- **Faire un tour de table de présentation :**
 - Organiser une présentation de manière agréable voire ludique. (Ex : la météo du jour/ vos passions , etc.)
 - Poser le tutoiement comme règle, en s'assurant que cela n'est gênant pour personne
 - Poser le cadre de la réunion (usage du téléphone portage, de la parole, etc.)
- **Faire un tour de table sur l'intérêt du sujet du groupe de travail : pourquoi avoir choisi cet atelier ?**
- **Présenter le sujet avec de premiers éléments de réflexion et les grandes phases :**
 - Définition de la problématique et des objectifs/projets de rencontres et entretiens / Organisation du travail au sein du groupe /rétroplanning en intégrant toutes les étapes relecture GT et bureau/adoption en plénière)



3

À CHAQUE RÉUNION :

- **Rappeler le cadre de la réunion** et les règles de l'intelligence collective ;
- **Présenter le déroulé de la séance** (sur la base de d'un ordre du jour préparé et envoyé préalablement)
- **Un compte rendu** réalisé par le chargé de mission de l'équipe d'appui est relu et diffusé avec l'invitation à la prochaine réunion



4

ENTRE DEUX RÉUNIONS :

- Relire et compléter le compte-rendu le cas échéant
- Convenir de l'ordre du jour suivant avec l'équipe d'appui et voir avec elle pour organiser les rencontres avec des invités ;
- l'espace membres du site internet permet de retrouver les compte-rendu et les présentations des intervenants extérieurs (envoi par mail également lors des invitations aux réunions)
- Prévoir des points d'étapes réguliers avec l'équipe d'appui
- Prévoir des points d'avancement en bureau
- Organiser des réunions ateliers pour travailler sur les recommandations en GT
- Réfléchir au format de la contribution et de la plénière de restitution des travaux avec le GT et associer un maximum de volontaires du groupe à la restitution



LES POINTS CLÉS :

- **En amont de l'atelier prévoir le planning et faire un rétro-planning jusqu'à la séance plénière d'adoption ;**

Prévoir le calendrier des réunions du groupe de travail, tenir compte du temps pour la rédaction de la contribution, pour la relecture par le GT et par les membres du bureau, des temps de rencontres avec les élus (en lien avec la Présidence du Conseil de développement et l'équipe d'appui), la plénière de restitution de la contribution avec un temps de lecture de la contribution suffisant en amont de cette plénière par l'ensemble des membres.

- **Les invitations ou les demandes de rendez-vous avec les vice-Présidents de la MEL ou les communes sont gérées par l'équipe d'appui sur proposition du groupe et en lien avec la Présidence du Conseil de développement**
- **L'équipe d'appui est là pour accompagner les animateurs :**

Pour l'organisation des ateliers, pour des ressources documentaires, pour l'organisation d'interventions extérieures ou des visites de terrain, pour la connaissance des compétences de la MEL, pour la mobilisation de services et d'élus si besoin dans le cadre des travaux du Conseil de développement.



08

Ressources et partenariats



La Métropole européenne de Lille est une intercommunalité de type métropole, située au centre du département du Nord. Elle organise ses services autour de 11 pôles gérant l'ensemble de ses compétences et intervient aujourd'hui dans 20 domaines essentiels au service de ses usagers.

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole est un outil d'expertise, de pédagogie, de dialogue, d'aide à la décision, qui accompagne les collectivités et les acteurs locaux.



Le Forum est une assemblée consultative, aux côtés de l'Assemblée et du Bureau de l'Eurométropole. Il permet d'associer les acteurs économiques, sociaux, le monde associatif, culturel, sportif, de l'enseignement, les citoyens aux réflexions et aux travaux menés par l'Eurométropole.

Constitué de 170 conseillers, nommés par le Préfet sur proposition des organismes et organisations socio-professionnels représentatifs de la société civile, le CESER organise et diffuse l'expression de la société civile des Hauts-de-France sur tout sujet d'intérêt régional.



CESER
Hauts-de-France
Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional



La Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) est un espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les bénévoles des conseils de développement et leurs équipes d'appui.



LA DEMARCHE BIEN-ÊTRE TERRITORIAL

Coopération entre l'ADULM et le Conseil de Développement

1

Micro-exposition d'indicateurs alternatifs / 14h - 15h30

Debat mouvant

Est-ce que ces indicateurs vous semblent utiles ?

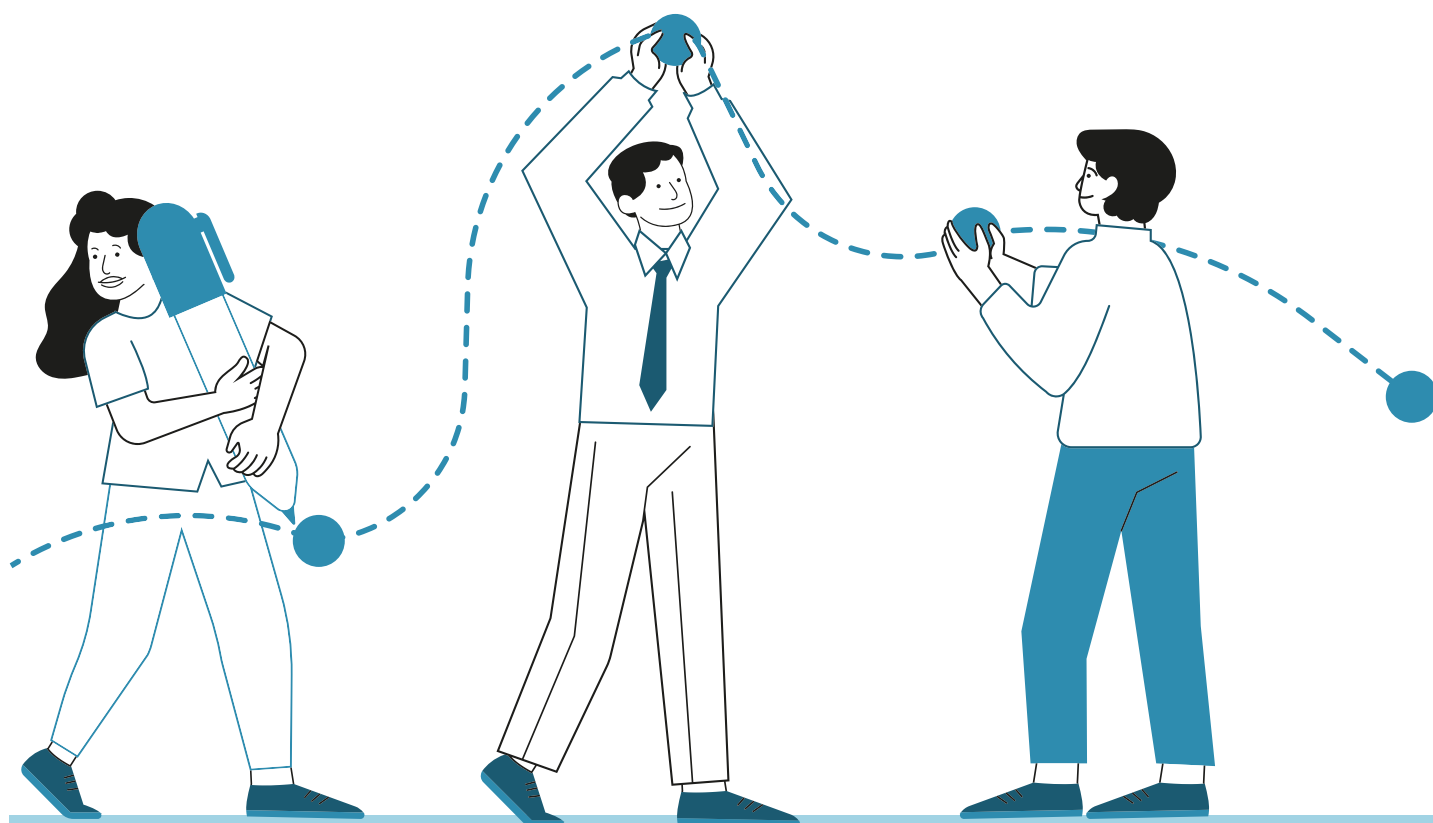
OUI

NON

À gauche

À droite

À droite



Conseil de développement de la MEL

2 Boulevard des Cités Unies
CS 70043 à Lille Cedex 59040
T. +33 (0)3 20 21 25 52
conseildev@lillemetropole.fr

**Retrouvez plus
d'informations
sur notre site
web**



Rédaction, direction artistique, mise en page et graphisme :

Conseil de développement de la MEL

Photographies :

Photographes Mel

Achevé d'imprimer en septembre 2025

Impression MEL

